

4.2 Objectifs du projet

L'îlot Fontenay, par sa taille et l'ampleur du programme considéré, représente un enjeu majeur pour le secteur de Gerland. Situé au coeur du quartier résidentiel et en limite nord du bio district, il sera emblématique du renouveau de ce secteur.

Il installera à l'échelle du quartier un nouveau pôle commercial et résidentiel.

Des quatre voies bordant l'îlot, seule la rue Mérieux est construite d'un tissu faubourien se retournant sur l'avenue Debourg et se terminant en pignon aveugle sur la rue Monod.

La présence sur la partie Sud de l'îlot de jardin situé plus bas que le niveau de référence est une contrainte forte : il s'agit de construire en limite séparative tout en préservant une politesse à l'égard des avoisinants.

La diversité des échelles bordant l'îlot appelle, du projet à venir, de grandes qualités d'articulation.

Au Nord, la rue Debourg est un axe de mobilité forte aux caractéristiques de boulevard urbain connecté sur la ville et dégagant de grandes perspectives vers le Rhône.

A l'Ouest, la rue Mérieux est une rue commerçante revêtant tous les attributs d'une voie à l'échelle du quartier, tout comme la rue Monod au Sud.

A l'Est l'allée Fontenay est une voie en devenir. Elle sera principalement dédiée aux modes de circulation doux. Son aménagement paysagé favorisera la déambulation piétonne et l'installation de terrasses de cafés. La forte visibilité du site et la proximité du métro et du tramway contribuent à son attractivité.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet consiste en la construction en une seule phase d'ensembles neufs sur 2 niveaux de sous-sols.

L'annexe 6 présente une description détaillée de ce projet.

La durée prévisionnelle du chantier est de 24 mois.

Etant donné que l'environnement immédiat est habité, le chantier sera organisé de manière à préserver la qualité de vie des usagers et des commerces de proximité.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet a vocation à devenir un site où se côtoient divers usages:

- des habitations, comprenant des logements en accession libre, des logements intermédiaires et des logements sociaux,
- des activités commerciales (moyenne surface alimentaire et boutiques d'agrément) situées en socles actifs en rez-de-chaussée sur dalle,
- des stationnements répartis sur 2 niveaux de sous-sols sous les bâtiments,
- des espaces extérieurs végétalisés et aménagés en écho au futur mail Fontenay.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Conformément au Code de l'Urbanisme, le projet est soumis à permis de construire tenant autorisation d'exploitation commerciale et à une étude de sûreté et sécurité publique.

Le projet est concerné par la procédure d'examen au cas par cas, conformément au Code de l'Environnement.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est rempli afin que l'autorité environnementale puisse statuer sur la nécessité ou non de réaliser une étude d'impact, le projet relevant des rubriques n°39 et 41.a de l'annexe de l'article R122-6 du Code de l'Environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie parcellaire concernée	4 584 m ²
Surface de plancher totale	13 383 m ²
Logements en accession libre	4 798 m ²
Logement en locatif social	2 857 m ²
Logements intermédiaires	1 897 m ²
Moyenne surface alimentaire	3 445 m ²
Petits commerces de proximité	386 m ²
Nombre de bâtiments	5
Nombre de logements	147

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

43 av. Debourg 69007 LYON

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 ° 49 ' 52 " E Lat. 45 ° 43 ' 51 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le projet s'inscrit dans le cadre du Plan stratégique la Métropole de Lyon pour le quartier de Gerland. Les axes principaux de cette transformation en profondeur portent sur le développement des quartiers de vie et d'une offre tertiaire complémentaire aux quartiers d'affaires traditionnels.

Polarité sud historique de Gerland, le secteur Fontenay - Place des Pavillons s'inscrit pleinement dans ce projet urbain. Les futures opérations immobilières seront, à l'image des constructions récentes du quartier de Gerland, particulièrement ambitieuses en termes de densité, de mixité urbaine et de développement durable. Une trame verte via le futur parc urbain linéaire Fontenay et une meilleure connexion des transports en commun existants contribueront également à l'amélioration de la qualité de vie de ce secteur. Par ailleurs, les nombreux commerces, restaurants, services et équipements publics existants bénéficieront d'une meilleure visibilité et d'une attractivité renforcée.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le terrain correspond actuellement à des terrains vagues, à des zones de parking et à des voiries existantes

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le site du projet est situé sur la commune de Lyon.
Le projet s'inscrit dans la zone UC du Plan Local d'Urbanisme de la Métropole de Lyon approuvé le 11 juillet 2005.
D'après la consultation du PLU du Grand Lyon, les servitudes suivantes concernent le projet:
- AC1 Monuments historiques inscrits
- PM 1 Risques Naturel PPR
La cartographie des servitudes est jointe en annexe 13.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La communauté du Grand Lyon dispose d'un plan de prévention des bruits dans l'environnement (PPBE) approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 23 mai 2011. D'après la carte des bruits, le projet sera impacté par des émissions sonores issues de l'avenue Debourg ayant des niveaux de bruits allant de 50 à 65 dB(A).

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans 2 périmètres de protection d'un monument historique. Celui de la Halle Tony Garnier et celui du stade municipal de Gerland.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Lyon est concernée par le PPRI du Grand Lyon, secteur Lyon Villeurbanne, approuvé le 02/03/2009. Le 7eme arrondissement de Lyon est concerné par le PPRT Arkema à Pierre Bénite et dépôts pétroliers du Port Edouard Herriot. Celui-ci a été prescrit par arrêté préfectoral n°2009-1514 du 15 janvier 2009. Il n'est pas encore approuvé.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas référencé sur la base de données BASOL. Par ailleurs un étude de diagnostic de pollution des sols a été réalisé par ARTELIA. Ce rapport est joint au présent CERFA. Aucune pollution significative n'a été mise en évidence lors de cette étude. Ce rapport conclut à la compatibilité des milieux avec les usages projetés au droit de la zone d'étude (bâtiments avec parking en sous-sol, commerce en rez-de-chaussée et logements en étages et voiries pour le reste).
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le classement en ZRE du bassin Rhône Méditerranée en date du 08/12/2015, le projet n'est pas concerné par une ZRE.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans 2 périmètres de protection d'un monument historique. Celui de la Halle Tony Garnier et celui du stade municipal de Gerland.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'eau servira essentiellement à la consommation domestique des logements.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrassements en déblai nécessaires à la réalisation des 2 niveaux de parkings souterrains recouperont la nappe alluviale du Rhône (présente entre 3 et 6 m de profondeur). Un drainage en phase chantier sera donc nécessaire. Une fois construit, les sous-sols seront protégés vis-à-vis de l'eau par cuvelage, radier drainant ou tapis drainant.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrassements en déblai nécessaires à la réalisation des 2 niveaux de parkings souterrains représenteront environ 27000 m3.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est caractérisé par un milieu fortement urbanisé qui ne présente pas de contexte faunistique ou floristique particulier. Toutefois le projet favorise une mosaïque de milieux : lisière, prairie, verger, potager... afin de permettre la circulation des espèces végétales et animales à l'intérieur même de l'îlot mais aussi entre les grandes poches de biodiversité à l'échelle du quartier. Préserver et développer des zones refuges pour la faune et la flore, c'est prévoir des espaces favorables non seulement à leur implantation mais aussi à la migration des espèces animales.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'impact du projet vis à vis des périmètres de protection de la Halle Tony Garnier et du Stade de Gerland sera évalué dans le cadre de l'instruction du Permis de Construire via l'avis des Architectes des Bâtiments de France.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne fait pas partie du périmètre d'étude du PPRT de ARKEMA.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le site georisques.fr, le site est concerné par un risque très faible à faible d'inondation par remontée de nappe dans le socle. Par ailleurs le site est situé en zone bleu B2 du PPRI du Grand Lyon. Aucun autre risque naturel n'a été identifié (retrait-gonflements des argiles, mouvementsde terrain, cavité souterraine).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le trafic a été considéré comme marginal par rapport au trafic existant aux abords du site. En dehors du trafic, aucun autre rejet n'est susceptible d'engendrer des risques sanitaires. De plus il est rappelé qu'un parking public permettra d'absorber les véhicules attirés par les commerces.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La principale source de bruit du projet sera engendrée par le trafic des véhicules. Cette source de bruit sera négligeable au regard du trafic existant.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par les nuisances sonores engendrées par l'avenue Debourg.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les émissions lumineuses proviendront des magasins en RDC.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La production de chaleur sera assurée par le réseau de chaleur urbain Lyon-Villeurbanne. Il n'y aura donc pas de rejet atmosphériques liés à des chaufferies. Les installations frigorifiques des magasins alimentaires seront à circuit fermé. Le trafic de véhicules engendrera également des émissions dans l'air. Il est prévu au total (parking public et privé) 242 places de stationnement.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La parcelle est totalement artificialisée (pas de pleine terre) et deux nappes de parking sont construites en sous-sol. Dans ce cadre, et vu la hauteur de la nappe affleurant avec le sous-sol, une solution d'infiltration des eaux de pluie à la parcelle ne semble pas réaliste. Il est donc proposé à ce stade une rétention avec rejet au réseau à débit limité (3 l/s). Le volume de rétention, à affiner en phase d'avant-projet, est alors estimé à 200 m3. Cette rétention sera positionnée pour partie au niveau des toitures non-accessibles et pour partie au sous-sol (sous la rampe d'accès au parking par exemple). Enfin, une cuve de rétention de 15 m3 permettra le stockage d'eau de pluie pour le nettoyage des communs et l'arrosage des espaces verts et potagers. Les eaux usées seront rejetées dans le réseau public.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets générés par le site seront des déchets non dangereux et dangereux : emballages, cartons, déchets alimentaire, huiles usagées, déchets électroniques, etc..</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'impact du projet vis à vis des périmètres de protection de la Halle Tony Garnier et du Stade de Gerland sera évalué dans le cadre de l'instruction du Permis de Construire via l'avis des Architectes des Bâtiments de France. L'ambition du projet est de créer un espace relais renforçant les continuités écologiques entre les différentes composantes du quartier et particulièrement avec l'Allée Fontenay, colonne vertébrale, liaison végétale et écologique du quartier. Le proposition vise à créer une continuité entre les aménagements des jardins privés et de l'espace collectif du cœur d'îlot avec l'espace public des allées adjacentes. Les limites de l'îlot sont traitées par une lisière végétale, continuité de l'Allée Fontenay. L'ensemble des dalles, et notamment au R+1, sont généreusement plantées et diversifiées.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun avis de l'autorité environnementale émis en 2016 ne concerne des projets urbains susceptibles d'avoir un impact cumulé sur le projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit dans le coeur urbain du 7ème arrondissement de Lyon. L'opération s'appuie sur la construction d'un ensemble immobilier tertiaire et un programme de logements mixtes. L'offre de logements proposée permettra d'améliorer la réponse à la demande.

Le milieu naturel est peu sensible dans ce contexte urbain dense (absence de zones réglementaires ou d'inventaires traduisant un enjeu du point de vue de la biodiversité ou de la nature en ville, y compris en dehors des espaces boisés et des espaces végétalisés identifiés par le PLU du Grand Lyon et à proximité mais en dehors du parc de Gerland).

Aucun impact direct significatif du projet sur le milieu naturel n'a été identifié à ce jour.

La problématique "sites et sols pollués" a fait l'objet d'une étude qui valide la compatibilité du site avec le projet considéré.

La construction de parkings permettra d'absorber l'impact des logements et des commerces sur le stationnement dans le quartier. Les effluents et eaux pluviales sont dirigés vers les réseaux publics existants. Les eaux pluviales seront tamponnées sur site pour respecter un débit de fuite de 3 l/s/ha.

Aucun impact prévisionnel significatif sur les eaux, l'air ou des rejets de polluants n'est à noter.

Les équipements existants (STEP, dessertes en transports en commun, voies de circulation douces et pour VL) sont donc de bonne qualité dans le secteur et permettront de couvrir les besoins du projet.

Les déchets ménagers et liés aux activités tertiaires projetées, seront gérés par les structures existantes et conformément à la réglementation en vigueur.

En termes de nuisances sonores et au regard du bruit de fond ambiant (proximité du TRAM et des infrastructures routières), le projet ne conduit pas à un impact sonore significatif. Néanmoins, en phase travaux les nuisances sonores occasionnées par les engins seront limitées à une période diurne du lundi au vendredi. Les machines de travaux respecteront la réglementation en matière de bruit. D'un point de vue paysager, une partie de l'emprise du projet sera aménagée en espace vert et permettra une bonne intégration paysagère dans la continuité du quartier.

Le projet s'inscrit dans le cadre du Plan stratégique la Métropole de Lyon pour le quartier de Gerland. Les axes principaux de cette transformation en profondeur portent sur le développement des quartiers de vie et d'une offre tertiaire complémentaire aux quartiers d'affaires traditionnels.

Le projet n'est pas susceptible d'avoir des impacts notables sur l'environnement et la santé publique.

Pour cette raison, la réalisation d'une étude d'impact ne nous semble pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet

- 1 L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publiée** ;
- 2 Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
- 3 Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
- 4 Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
- Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°** : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Pour la partie 4 :

Annexe 6 : Description du projet

Pour la partie 5.2 :

Annexe 7 : Diagnostic de Sol ARTELIA référencé 8 51 0516 R1V3 d'août 2014.

Annexe 8 : Cartographie du Plan Environnement Sonore du Grand Lyon

Annexe 9 : Cartographie du zonage réglementaire du PPRI

Annexe 10 : Cartographie des Zones de Répartition des Eaux

Annexe 11 : Cartographie des monuments historiques inscrits

Annexe 12 : Cartographie des sites NATURA 2000

Pour la partie 5.1 :

Annexe 13 : Cartographie des servitudes selon le PLU du Grand Lyon

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Lyon

le

16 novembre 2016

Signature

PITCH PROMOTION

Cité Internationale

45 quai Chénier et Camille

69463 Lyon Cedex 06

Tél. : 04 78 93 10 30 - Fax : 04 78 93 10 31

RCS Lyon B 422 989 715

N° TVA FR 25 422 989 715